

Du Quatorze octobre en mil huit cent vingt-huit, à huit heures du matin
ACTE DE MARIAGE de Antoine Francois Aubry
Age de vingt six ans, né à Coulon département de la Sarthe le vingt six du mois de mai mil huit cent vingt profession de cultivateur domicilié à Coulon
profession de cultivateur domicilié à Coulon
et de Marie Louise Goussier et de Marie Louise Goussier

Et de Claire Lucie Guie
Age de vingt deux ans, née à la Grande département de Sarthe le six du mois de juillet mil huit cent dix domiciliée à la Grande département de Sarthe fille majeure de profession de cultivateur
domicilié à la Grande département de Sarthe

Les actes préliminaires sont les publications faites par nous et par nos collègues officiers publics de la ville de Coulon le dimanche vingt huit septembre dernier et jours suivants, savoir:

Le premier jour de Coulon le samedi deux octobre mil huit cent vingt à Coulon le jour de mardi mil huit cent vingt. Et le second jour de Coulon le samedi deux octobre mil huit cent vingt.

Et les autres jours de Coulon le samedi deux octobre mil huit cent vingt. Et le second jour de Coulon le samedi deux octobre mil huit cent vingt. Et le second jour de Coulon le samedi deux octobre mil huit cent vingt. Et le second jour de Coulon le samedi deux octobre mil huit cent vingt.

Les contractants ont déclaré prendre en mariage l'un Claire Lucie Guie et l'autre Antoine Francois Aubry
En présence de Joseph Robert domicilié à Coulon département de Sarthe
Age de quatre vingt ans, profession de propriétaire

De Joseph Marie Lemerle domicilié à la Grande département de Sarthe
Age de quatre vingt ans, profession de cultivateur

De Joseph Charles Lemerle domicilié à la Grande département de Sarthe
Age de quatre vingt ans, profession de cultivateur

De Marie Charles Lemerle domicilié à la Grande département de Sarthe
Age de quatre vingt ans, profession de femme de chambre

Après quoi, moi Pierre Jean Lemerle, officier public de l'Etat civil, ai prononcé, au nom de la loi, que les dites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite et qui a été signé avec moi par lesdits mariés, et de nous autres officiers publics de la ville de Coulon.

Aubry et Lucie Lemerle
Signature de l'officier public: Pierre Jean Lemerle
Signature de la mariée: Marie

N° 13

Du Deux novembre en mil huit cent vingt-huit, à deux heures du matin
ACTE DE MARIAGE de Jean Francois Goussier
Age de vingt six ans, né à la Grande département de Sarthe le vingt huit du mois d'août mil huit cent vingt profession de cultivateur domicilié à la Grande
profession de cultivateur domicilié à la Grande
et de Marie Louise Goussier et de Marie Louise Goussier

Et de Victorine Batistine noble
Age de vingt ans, née à la Grande département de Sarthe le six du mois d'août mil huit cent dix domiciliée à la Grande département de Sarthe fille majeure de profession de cultivateur
domicilié à la Grande département de Sarthe

Les actes préliminaires sont les publications faites par nous et par nos collègues officiers publics de la ville de Coulon le dimanche vingt huit septembre dernier et jours suivants, savoir:

Le premier jour de Coulon le samedi deux octobre mil huit cent vingt à Coulon le jour de mardi mil huit cent vingt. Et le second jour de Coulon le samedi deux octobre mil huit cent vingt.

Et les autres jours de Coulon le samedi deux octobre mil huit cent vingt. Et le second jour de Coulon le samedi deux octobre mil huit cent vingt. Et le second jour de Coulon le samedi deux octobre mil huit cent vingt.

De tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du chapitre IV du titre V de la loi du 25 ventôse an 11 sur le Mariage, concernant les Droits et les Devoirs respectifs des Epoux.

Les contractants ont déclaré prendre en mariage l'un Victorine Batistine noble et l'autre Jean Francois Goussier
En présence de Marie Louise Goussier domiciliée à la Grande département de Sarthe
Age de quatre vingt ans, profession de propriétaire

De Joseph Charles Goussier domicilié à la Grande département de Sarthe
Age de quatre vingt ans, profession de cultivateur

De Joseph Marie Goussier domicilié à la Grande département de Sarthe
Age de quatre vingt ans, profession de cultivateur

Et de Joseph Marie Goussier domicilié à la Grande département de Sarthe
Age de quatre vingt ans, profession de cultivateur

Après quoi, moi Pierre Jean Lemerle, officier public de l'Etat civil, ai prononcé, au nom de la loi, que les dites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite et qui a été signé avec moi par lesdits mariés, et de nous autres officiers publics de la ville de Coulon.

Signature de l'officier public: Pierre Jean Lemerle
Signature de la mariée: Marie
Signature de la témoin: Victorine noble, Joseph Goussier, Lemerle, Marie

N° 14